



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien-
en-Genevois

DEL2022_194
Finances

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s : MM. les membres du conseil en exercice

Absent-e-s représenté-e-s :

Mme Louiza LOUNIS donne pouvoir à M. Julien BEAUCHOT
M. Pascal SAUGE donne pouvoir à M. Michel BOUCHER
Mme Christina ALI AHMAD donne pouvoir à M. Eric MINCHELLA
Mme Sylvie MELINE donne pouvoir à M. Yves FOURNIER
M. Frédéric GAILLARD donne pouvoir à Mme Sophie VILLARI
M. Jonathan NAVILLE donne pouvoir à Mme Dominique LACHENAL
Mme Aïcha MAATOUGUI donne pouvoir à M. Maxime GACONNET
Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI donne pouvoir à M. Djamel DJADEL
M. Matthieu LOISEAU donne pouvoir à Mme Pascale MAYCA
M. Cüneyt YESILYURT donne pouvoir à Mme Natalia DEJEAN

Absent-e-s :

M. Christian VERDONNET, M. Kévin CHALEIL- -DOS RAMOS

Secrétaire de séance : Mme Dominique LACHENAL

Objet : ZAC Étoile Sud-Ouest – Approbation du Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) au 31/12/2021

La société TERACTION, concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC Étoile Sud-Ouest, s'est engagée, aux termes de la convention publique d'aménagement du 13 juillet 2005, à produire annuellement un compte rendu de l'exercice écoulé.

Le Compte rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) fait état du déroulement de l'opération durant cet exercice, des prévisions pour l'année qui suit et des perspectives pour les années ultérieures jusqu'à l'achèvement de l'opération.

Il est ici précisé que l'échéance de la concession d'aménagement est fixée au 31 décembre 2025 selon les termes de l'avenant n°5 approuvé par délibération du conseil municipal du 18 juin 2020.

Le CRACL 2021 se présente comme suit :

→ État d'avancement physique de l'opération au 31/12/2021

Études :

- Proposition d'un espace dédié aux adolescents autour d'un skatepark dont la surface et le programme restent à valider ;
- Poursuite des réflexions concernant le foncier et le devenir du secteur à proximité de la halle Tapponnier, en collaboration avec Annemasse Agglo et Bouygues UrbanEra. aménageur de la ZAC Étoile Annemasse-Genève.

Aménagements :

- Lancement des travaux de prolongation de la piste cyclable en novembre 2021. La durée des travaux est estimée à 5 mois environ.

→ Éléments financiers

Le bilan de l'exercice 2021 arrête les dépenses engagées à 157 701 € HT.

Les dépenses HT hors parking se décomposent comme suit :

- travaux VRD + frais : 61 588 € ;
- honoraires : 7 717 € ;
- frais financiers : 26 234 € ;
- frais divers : 1 382 €.

Le total des recettes s'élève à 330 000 € correspondant uniquement au parking.

Le solde de l'exercice 2021 avant financement est arrêté à 172 299 €.

Le bilan prévisionnel est arrêté en dépenses et en recettes à 17 934 043 € HT, soit une augmentation de 71 299 € HT.

Hors parking, le bilan est en progression de 4 021 €. Cette somme correspond essentiellement à l'augmentation des honoraires pour 3 949 €.

La participation prévisionnelle de la collectivité diminue de 77 250 € du fait d'une subvention d'Annemasse-Les Voirons Agglomération inscrite dans l'avenant n°7.

La participation de la Ville sera versée pour moitié en 2024 et pour moitié en 2025.

→ Orientations et perspectives pour 2022

Les travaux et études porteront sur :

- la finalisation des travaux de prolongation de la piste cyclable ;
- la finalisation des espaces publics au droit du bâtiment CELENO 2 si la commercialisation aboutit.

En outre :

- une réflexion est à lancer sur une éventuelle modification de la programmation du bâtiment CELENO 2 pour finaliser sa commercialisation ;
- un cadrage politique et technique est attendu sur le devenir de la halle Tapponnier, en lien avec Annemasse Agglo, la SNCF et Bouygues UrbanEra en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace dédié aux adolescents et de la modification éventuelle du périmètre de la ZAC.

Ceci étant exposé,

Vu le CRACL 2021 et son annexe financière,

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE :

- d'approuver le Compte rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale 2021 produit par la société TERACTEM, concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC Étoile Sud-Ouest.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.